Gestion des personnes

Qu'est ce qu'un jour spécial (restauration) ?

Un jour spécial est un jour configuré pour gérer un droit d'accès, à la restauration, prioritaire sur les droits d'accès monétique de chacun. Ainsi, pour un jour concerné, ce ne sont pas les droits d'accès des personnes qui s'appliquent, mais ceux du jour spécial.

Ce jour peut être

- interdit ou autorisé
- associé à un ou plusieurs terminaux de restauration
- associé à un ou plusieurs services restaurant

Ce jour peut être utilisé par exemple pour autoriser l'accès au self à tous les élèves pour une journée porte ouverte, ou pour interdire l'accès au self aux demi-pensionnaires, mais pas aux internes, lors d'un jour de grève en cuisine.

Pour créer une jour spécial, cliquer ici.

Référence ID de l'article : #1054
Auteur : Olivier
Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:35

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 18/07/2025 16:09
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/3/55/fr/qu_est-ce-qu_un-jour-special-restauration-.html